



COMPTE-RENDU

CONSEIL D'ADMINISTRATION – CDOS DU LOT

Jeudi 6 juillet 2023

Organisé au Restaurant « Campagnac du Causse »

Présents : BESOMBES Roland, BEX-GRAMOND Marielle, CAZES-BOUCHET Odile, CHAUBET Didier, DELPEYROUX Pierre, DESPEYROUX Lan, INESTA Jean-Michel, LAJOINIE Francis, LAGARDE Jean-Marc, MERCIER Emilie, MOUILLAUD Thierry, PELAPRAT Pierre, THIBERVILLE Yann, VERMANDE Claudine

Excusés : CHAPPAT Huguette, MOULES Marcel, RUIZ Laura, VEYSSEYRE Lionel



I. MOT D'ACCUEIL DU PRESIDENT

Pierre DELPEYROUX ouvre ce Conseil d'Administration et remercie l'ensemble des personnes présentes pour leur participation. Ce CA marque la fin de la saison sportive 2022-2023.

II. VALIDATION DU PV DU CA DU 25 MAI 2023

Le procès-verbal du dernier Conseil d'Administration est validé par l'ensemble des membres présents. Pour rappel, ce dernier CA s'est tenu le 25 mai 2023.

III. PREPARATION DE LA RENTREE SPORTIVE 2023-2024

Emilie MERCIER présente les manifestations prévues pour le CDOS du Lot lors de la rentrée de septembre 2023 :

➤ **Le Forum des Sports de Cahors organisé par l'OSGC (Office des Sports du Grand Cahors) : 2 septembre 2023**

Lors de ce forum, le CDOS proposera des stands autour des thématiques suivantes :

- le sport-santé : le stand sera proposé à proximité du Service de Médecine du Sport du Centre Hospitalier de Cahors et son offre Maison Sport-Santé. Ce stand sera animé par Laura RUIZ.
- la lutte contre les violences sexuelles : le CDOS souhaite proposer un stand de sensibilisation et rencontrer les associations présentes pour échanger avec elles sur ce sujet. Le CDOS distribuera aux associations présentes des livrets de sensibilisation.
- l'offre proposée par le CDOS du Lot : le CDOS présentera également les dispositifs qu'il propose (aide à la pratique sportive, la Carte Passerelle...)
- la promotion des valeurs olympiques : un stand sera proposé en partenariat avec le Grand Cahors. Le contenu reste à définir prochainement.

➤ **Fête des Familles organisée par l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) : 23 septembre 2023**

Le CDOS sera une nouvelle fois représenté lors de cette manifestation, il proposera principalement un stand d'informations autour de la lutte contre les violences sexuelles en milieu sportif mais également les dispositifs qu'il propose à destination des familles.

Pierre PELAPRAT interroge les élus sur leur participation. Emilie et Jean-Michel seront présents sur ces 2 événements. Les autres élus sont pour la plus part déjà mobilisés sur d'autres forums ou manifestations de rentrée.

Emilie précise également que le CDOS et la Maison Sport-Santé Associative ont été sollicités pour participer à un forum autour de la santé à Gourdon le samedi 30 septembre. La participation reste à étudier.

IV. PROJETS ET ACTIONS DU CDOS DU LOT

A. Commission « Politiques Publiques et Haut Niveau »

a. Bilan de l'Aide à la Pratique Sportive édition 2022-23 et relance de l'édition 2023-24

Didier CHAUBET présente un bilan synthétique de l'édition 2022-2023 du dispositif d'Aide à la Pratique Sportive. Emilie enverra aux élus du CDOS le bilan final et complet de cette dernière édition.

Didier rappelle que la réunion de bilan s'est déroulée le 15 juin 2023. Pour la 1^{ère} fois, le bilan rassemblait sur une même réunion les centres distributeurs, les représentants de clubs et comités et les financeurs. Ce format de réunion s'est révélé intéressant et a permis de rassembler davantage de personnes.

Les difficultés rencontrées par le CDOS lors de cette édition sont évoquées :

-les financeurs réalisent le paiement de leur subvention à des dates différentes. Les financeurs communiquent au CDOS du Lot les subventions qu'ils comptent verser mais rien ne confirme leur montant. Il est donc difficile de définir précisément l'enveloppe de distribution disponible. Le CDOS incite le plus grand nombre de financeurs à établir avec le CDOS une convention de partenariat pluriannuelle. Le résidu des éditions précédentes permet de sécuriser la réalisation du dispositif.

-Les chiffres présents dans le bilan ne sont pas exacts. On estime une marge d'erreur d'environ 10%. Certains centres distributeurs n'ont pas enregistré correctement les données de leur formulaire de distribution Excel. Didier et Emilie se sont rendus compte de cette erreur lors de la réception de certains coupons, absents des formulaires de distribution transmis par les centres distributeurs.

-On dénombre une somme trop importante de coupons qui ne sont pas renvoyés au CDOS. Ces coupons ne sont pas utilisés par les bénéficiaires ou non renvoyés par les associations sportives. Ces coupons pourraient bénéficier à d'autres personnes.

-Une vigilance est également portée concernant l'enveloppe de distribution disponible : certaines collectivités, l'Etat et partenaires financiers se désengagent financièrement du dispositif (exemple des subventions ANS dont le montant est réduit d'environ 10 000 euros pour la saison prochaine par rapport à l'édition précédente...).

Jean-Michel INESTA alerte sur le retour des listes d'attente lors des prochaines éditions si l'enveloppe de distribution continuait à réduire.

-Cette année, le CDOS a introduit dans son bilan le rapport entre la subvention versée par un territoire (commune, collectivité territoriale) et le nombre d'habitants du territoire ayant bénéficié de l'Aide à la Pratique Sportive. Sur certains territoires, le coefficient multiplicateur est important. Cédric BOURRICAUD (représentant du Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports) rencontrera dès la rentrée sportive 2023 les représentants de ces collectivités afin d'échanger avec eux sur leur participation annuelle.

Didier mentionne également la complexité de gestion des subventions versées par le Conseil Départemental du Lot. En effet, le Conseil Départemental verse au CDOS des subventions à plusieurs titres :

-La CFPPA (Conférence des Financeurs à la Prévention et la Perte d'Autonomie) : la subvention est versée en 2 fois.

-L'action jeunes : la subvention est également versée en 2 fois selon les dépenses réalisées

-La subvention de fonctionnement : pour rappel, cette subvention est versée aux comités proportionnellement au nombre de licenciés. Le CDOS ne présentant pas de licenciés, il reçoit une somme forfaitaire de 6 000€.

-L'Aide à la Pratique Sportive : le Conseil Départemental participe financièrement à l'édition 2022-2023 à hauteur de 10 000€. La subvention n'a pas été notifiée au CDOS. Il était attendu de la part du CDOS le renvoi du bilan de l'édition 2022-23 avant paiement.

Emilie et Didier ont rencontré Madame SALVAT (agent du Conseil Départemental au Service Sport) afin d'être davantage éclairés sur ces subventions.

Chiffres principaux :

- **Enveloppe disponible pour l'édition 2022-23 : 150 712 €**
- **106 855€** remboursés à ce jour auprès des clubs (ce qui représente environ **2 295 bénéficiaires**)
- **136 065€** de coupons distribués à des bénéficiaires
- ➔ **29 210€** qui n'ont pas fait l'objet d'une demande de remboursement (environ **618 bénéficiaires**)
- ➔ **14 647€** de coupons encore disponibles (=reliquat pour l'année prochaine)
- ➔ Enveloppe totale disponible pour l'édition prochaine (*montant non distribué + montant des coupons n'ayant pas fait l'objet d'une demande de remboursement*) = **43 857€**

Eléments concernant la relance du dispositif pour l'édition 2023-2024 :

-Le réduction du profil des bénéficiaires : il a été décidé de rétablir une limite de quotient familial lors de la distribution de coupons. Les coupons de 20€ ne pourront être distribués qu'aux personnes présentant un QF compris entre 800€ et 1 000€. Pour rappel, l'absence de limite de QF avait été décidée suite aux éditions 2020 et 2021, marquées par la crise sanitaire et par la présence d'une enveloppe de distribution résiduelle.

-Les coupons ne pourront être distribués qu'aux personnes résidant dans le Lot et souhaitant pratiquer une activité sportive dans une association lotoise. L'exception concerne les communes du Grand-Figeac situées en Aveyron.

-Didier rappelle qu'en cas de litige ou de cas particuliers, la situation sera tranchée par le Président du Comité Départemental en lien avec la discipline sportive concernée.

-Emilie précise que l'inscription dématérialisée des associations sportives au dispositif est reconduite. Les associations doivent se manifester auprès du CDOS si des informations les concernant ont changé ou si des associations souhaitent rejoindre le dispositif pour la 1^{ère} fois.

-Les élus présents sont également informés de la mise en place d'une date de début de distribution. La distribution sera accessible à partir du 1^{er} septembre afin d'uniformiser la distribution sur l'ensemble du Département.

B. Commission « Sport, Education et Citoyenneté »

a. Bilan de la Journée olympique et Paralympique 2023

Emilie présente le bilan positif de la Journée Olympique et Paralympique 2023 (JOP). Pour rappel, cette manifestation est nationale. Chaque territoire était invité à se mobiliser sur cette journée. La JOP lotoise a été organisée sur les Allées Fénélon de Cahors. Environ 90 élèves ont participé à cette journée. Ils ont découvert entre 4 et 6 activités (*cécifoot, Urban tennis, rugby fauteuil, handball adapté, le tir à l'arc adapté, le kinball*). Les élèves, professeurs, partenaires ont été satisfaits de cette journée. Cette journée a permis aux comités et clubs de se rencontrer et d'échanger entre eux. Il est également souligné la facilité d'organisation avec le service des sports du Grand Cahors.

b. Avancement du projet exposition photos et festival du film

Pierre PELAPRAT présente l'avancée du projet exposition photos et Festival du Film Olympique. Ces actions sont portées en partenariat avec la Mairie de Cahors.

Exposition Photos de la Communauté de Communes du Grand Cahors

Le CDOS apporte sa compétence quant à la promotion au travers de cette exposition du sport et des valeurs olympiques. Il participera à la sélection des photos, à l'organisation de l'exposition, à la composition des affiches et soutiendra financièrement le projet. Il est membre également du comité de pilotage.

Le budget prévisionnel pour soutenir cet événement est pour le CDOS de l'ordre de **1 600 €**.
-200 € pour les frais inhérents au fonctionnement du CDOS,
-1 400 € pour soutenir directement l'activité en question.

Les photographes participent à des animations, séances proposées par le mouvement sportif Lotois. Des clichés ont déjà été réalisés, notamment lors de la JOP 2023.

Festival du Film Olympique et Paralympique.

Le CDOS apporte sa compétence quant à la promotion au travers de ce festival du sport et des valeurs olympiques. Il participe à la sélection des films qui seront projetés, il organise et programme quand c'est possible la venue d'athlètes et de champions de la discipline pour faire la promotion de leur sport et participer aux débats qui suivront chaque projection de film. Pour cette venue de champions le CDOS 46 fait en priorité fonctionner son réseau mais peut faire aussi appel à la Fondation du Sport Français qui recherchera dans son vivier des mécènes et des sportifs susceptibles d'être intéressés par le festival et ce que l'on propose. Le CDOS participe à l'organisation des débats qui suivront chaque séance.

Le soutien financier du CDOS 46 visera essentiellement à soutenir la venue de champions. Pour estimer le coût de venue d'un champion, fort dépendant d'ailleurs de la notoriété de sa discipline et du sportif lui-même, on doit inclure des coûts de déplacement et de transport, des coûts d'hébergement et d'alimentation, un défraiement pour le temps passé ou un cachet selon la notoriété et des frais additionnels d'accompagnement ou de fonctionnement. Pierre informe les élus présents que la présentation du projet a été réalisée auprès du Comité Départemental de Rugby du Lot. Des noms tels que Clara JOYEUX et Mathis FERTE ont été évoqués dans le cadre de la projection de Invictus. Il sollicite également les élus présents à faire fonctionner leur réseau afin d'inviter des sportifs de haut-niveau.

D'où cette estimation du coût de venue d'un champion :

Coût de déplacement et de transport	1 000,00 €
Coût d'hébergement et d'alimentation	500,00 €
Défraiement ou Cachet 1 journée	1 000 à 4 000 € ¹
Frais additionnels	500 à 1 000 €
Total	3 000 à 6 500 €

Le CDOS 46 se fixe comme budget prévisionnel pour soutenir cet événement un montant maximum de **9 500 €** se déclinant en deux parties :

-1 000 € pour les frais inhérents au fonctionnement du CDOS,

-8 500 € pour soutenir directement la venue d'au moins deux champions.

Nota : la venue de champions supplémentaires devra être financée par d'autres sources (FSF, autres partenaires du projet).

Pierre présente également la plaquette de ce festival réalisé par Emilie.

Jean-Marc LAGARDE remercie Pierre et Emilie pour leur travail sur ces 2 actions.

Il est également présenté le budget prévisionnel des actions proposées par le CDOS du Lot dans le cadre de la promotion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Récapitulatif des besoins propres CDOS 46 en financement à l'occasion des JO 2024

Évènement	Part dédiée à l'évènement	Frais de Fonctionnement	Sous-Total
SOP 2024	3 050	450	3 500
JOP 2024	2 500	500	3 000
Exposition Photos	1 400	200	1 600
Festival du film	8 500	1 000	9 500
JO by Lot	3 000	0	3 000
Total	18 450	2 150	20 600

c. Validation du courrier adressé aux comités dans le cadre de la lutte contre les violences en milieu sportif

Suite au dernier CA, Pierre PELAPRAT soumet aux élus un courrier qui sera adressé aux comités dans le cadre de la lutte contre les violences physiques, verbales, sexuelles en milieu sportif. Ce courrier demande aux comités de désigner un référent sur le sujet et de s'investir dans l'une des commissions de travail et de suivre une formation qui sera animée par Colosse aux Pieds d'Argile. Ce courrier mentionne également que le CDOS adoptera des solutions coercitives si le comité ne venait pas à répondre à cette demande.

-Certains élus présents valident la lettre et cette démarche.

-D'autres élus souhaitent remettre en cause ces dispositions coercitives. Certains comités présentent déjà une pénurie de bénévoles et gèrent un comité en petit nombre... Il s'avère compliquer de s'investir davantage sur de nouvelles missions, et consacrer davantage de temps à leur association (cas des formations qui pourrait demander à certains élus à poser une journée de congés...)

Pierre souhaite tout de même alerter les élus présents sur le phénomène de violences grandissant dans notre société. Les émeutes actuelles présentes dans les grandes villes sont révélatrices du climat sociétal. Le sujet doit être pris à temps afin d'éviter les dérives en milieu sportif et sur le Département du Lot.

Vincent DENIS précise que des actions en faveur de la lutte contre les violences sexuelles sont mises en place au niveau du Comité des Echecs du Lot. Ces mesures prennent du temps aux bénévoles et leur multiplication paraît peu pertinente. Didier propose que les actions de chaque comité soient évaluées au cas par cas. Les fédérations s'emparent de façon croissante de ce sujet. Ces actions ne doivent pas être doublées au sein des clubs par des obligations fédérales et par des obligations du CDOS.

Selon Jean-Michel, ces mesures et ce courrier pourraient être légitimées de la part des élus si elles émanaient d'une demande étatique. En effet, certains services de l'Etat se saisissent du sujet et incitent le mouvement sportif à se mobiliser sur ces sujets. La lettre pourrait mentionner cette délégation. Certains élus rappellent qu'aucune délégation n'a été officialisée qu'il paraît donc difficile de mentionner cette délégation dans la lettre.

Suite aux différents échanges, il est proposé que le ton donné au courrier soit adouci. La nomination d'un référent auprès du CDOS sera demandé d'ici le 1^{er} décembre (au lieu du 1^{er} septembre). Il sera précisé que la situation de chaque comité et club pourra être étudiée au cas par cas. Didier rappelle que la participation au dispositif d'Aide à la Pratique Sportive a admis progressivement des conditions de participation ; notamment l'adhésion au CDOS du Lot par le biais d'un comité ou en tant que club isolé.

V. SUJETS DIVERS

a. Réponse des subventions ANS PSF

Emilie présente le résultat des subventions versées dans le cadre des demandes ANS PSF (Agence Nationale du Sport – Plan Sportif Fédéral). Nous observons une baisse générale du montant des subventions versées par rapport à l'année précédente. Cette baisse est généralisée au niveau de l'Occitanie. La subvention relative aux actions de promotion des valeurs olympiques est en hausse.

ACTION	2022	2023	EVOLUTION
PROMOTION DES VALEURS OLYMPIQUES	2 000	8 000	6 000
PROJETS SPORT-SANTE	11 000	12 500	1 500
AIDE A LA PRATIQUE SPORTIVE	26 000	16 800	-9 200
PROMOTION DE LA CARTE PASSERELLE	3 000	1 400	-1 600
MISE EN PLACE DU PASS SPORT	4 000	0	-4 000
TOTAL	46 000	38 700	-7 300

Didier informe les membres présents que le CDOS a la volonté de se renseigner sur l'activité des autres CDOS de la région. Emilie sollicite actuellement les CDOS de taille similaire (Corrèze, Lozère, Aveyron, Dordogne...) pour qu'ils puissent transmettre le procès-verbal et leurs différents comptes afin d'obtenir plus d'informations sur leur situation générale. Les CDOS présentent néanmoins une certaine réticence à transmettre ces documents.

Pierre DELPEYROUX informe qu'il fera le lien avec les autres CDOS afin de recenser les documents évoqués précédemment.

IV. QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil d'Administration s'est terminé à 20h30.

Le Président Pierre DELPEYROUX a adressé tous ses remerciements à l'ensemble des personnes présentes.

DELPEYROUX Pierre

Président du CDOS du Lot

A handwritten signature in blue ink is written over a small, square logo. The logo contains the text 'CDOS' at the top, 'FRANCE' in the middle, and the Olympic rings at the bottom.

INESTA Jean-Michel

Secrétaire du CDOS du Lot

A handwritten signature in blue ink is written over a small, square logo. The logo contains the text 'CDOS' at the top, 'FRANCE' in the middle, and the Olympic rings at the bottom.